

LA DÉMOCRATIE LYONNAISE,

REVUE MENSUELLE,

POLITIQUE, SOCIALE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

12 livraisons, 5 fr.—6 livraisons, 3 fr.—3 livraisons, 1 fr. 50 c.—10 cent. en sus, par chaque livraison, pour les départements : Pour l'étranger. 20 cent.

LA REVUE PARAÎT LE 1^{er} DIMANCHE DU MOIS :

Elle rend compte de tous les ouvrages ayant un caractère scientifique, industriel, social et politique dont il lui est adressé deux exemplaires.—Elle ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la rédaction.

S'adresser à RIVIÈRE cadet, directeur-gér., rue Bât-d'Argent, 19, à Lyon.—Affranchir.

SOMMAIRE.

Compte-rendu du banquet démocratique de Lyon.—Rouget de l'Isle.—Mouvement social. Situation actuelle. — Conseil des prud'hommes. — Lettre de M. Thomas, directeur du *National*.—Saisie du *Censeur*, à propos du compte-rendu du banquet démocratique.—Inondations du Rhône et de la Saône.—Rapport de M. Schutzenberger.—Chronique générale.—Revue théâtrale.

BOY : 1111

BANQUET DÉMOCRATIQUE DE LYON, 25 octobre 1840.

C'était à Villeurbanne, sur un vaste pré, d'un abord excessivement facile et à peine défendu par quelques jalons reliés d'un simple cordage contre l'invasion des curieux. Pour quelques instants, les démocrates lyonnais allaient fouler la terre hospitalière du département de l'Isère.

Sur un sol légèrement incliné, les tables du banquet se développaient, ainsi qu'un immense éventail, dont chaque rayon méthodiquement parsemé de guidons flottants, venait converger vers le centre commun, la tribune.

La pluie avait cessé de battre depuis la veille, et le ciel rasséréné, avait, dès le matin, convié son beau soleil à venir illuminer de son radieux éclat cette grande et magnifique fête patriotique. De malveillantes et ombrageuses passions l'avaient présentée aux yeux de la cité sous les plus sombres couleurs ; elles l'avaient montrée d'avance comme un volcan d'où devait couler à pleins bords le torrent de l'anarchie et le feu de quelque guerre civile nouvelle. Un éclatant démenti va leur être donné.

Dès les dix heures du matin, le pont Lafayette et la route de

Villeurbanne étaient couverts de convives. A onze heures, les séries qui s'étaient ralliées à l'extérieur arrivaient en bon ordre sur le champ du banquet, et, avec elles, les nombreuses députations des communes du département et des villes environnantes, venues pour s'unir dans le fraternel et national sentiment, d'où est née cette grande et mémorable protestation contre les lâchetés intérieures et le honteux délaissement du dernier des alliés de la France.

Bientôt six mille citoyens prenaient place aux tables, phalange calme et pacifique dont le développement animé présentait cependant aux yeux de l'observateur un imposant spectacle.

Un grand concours de curieux marquait dans toute son étendue les limites du champ, et l'on voyait au loin, sur le plateau de Fourvière, des groupes très nombreux de spectateurs qui y avaient pris position pour jouir de l'aspect, véritablement magnifique, du Forum improvisé.

Midi et demi. — Un roulement de tambour annonce que la séance est ouverte, et au bruit de six mille voix, engagées chacune dans quelque conversation intime, succède aussitôt un attentif et profond silence.

Le jeune président de l'assemblée populaire, M. César Bertholon, monte à la tribune. Le ciel un instant assombri s'entrouve, et livre passage à quelques gouttes de pluie que les rayons du soleil, un instant voilé par les nuages, a bientôt dissipées, et M. Bertholon prononce d'une voix ferme, mais remplie d'une éloquente émotion, le discours suivant qu'interrompent, à plusieurs reprises, les applaudissements de l'assemblée tout entière :

« Citoyens,

« Quand la France entière s'agite pour protester contre le privilège électoral, et que le peuple, éclairé par ses souffrances, se lève pour réclamer sa souveraineté, les patriotes de Lyon surtout, devaient au milieu du mouvement général, se montrer, comme toujours, unis, nombreux et dévoués. Les onze mille signatures, recueillies l'année dernière en faveur de la réforme, faisaient pressentir une manifestation imposante; notre attente a été remplie, et l'immense concours de citoyens accourus à ce banquet, l'aspect solennel de cette assemblée, l'expression de conviction profonde imprimée sur tous les fronts, tout semble révéler ici la présence de cette foi religieuse dans l'avenir qui soutient les réformateurs, inspire les grandes choses et murmure à l'oreille des peuples ce mot si doux pour celui qui souffre : Espérance!...

« Quoiqu'en aient dit nos calomnieux, il est facile de voir à

notre attitude calme et recueillie, que nous ne sommes pas venus ici dans le but puéril de froisser la susceptibilité d'un pouvoir ombrageux, mais pour accomplir un devoir rigoureux. Pour qu'une idée puisse ainsi parvenir à remuer les populations, il faut qu'elle porte en elle quelque chose qui réponde à des besoins et à des sentiments réels, il faut qu'elle soit empreinte d'un véritable caractère de justice et d'utilité. Jamais la nécessité de baser enfin notre organisation politique sur une autorité incontestable, celle de la souveraineté du peuple, ne fut plus généralement sentie.

« En face des circonstances graves où la France se trouve placée, tous les hommes de cœur désirent se rallier autour du drapeau national ; mais il faut pour cela que ce drapeau soit entre les mains d'un pouvoir entouré de la confiance de la nation. — Et comment avoir confiance quand on est témoin de ces crises ministérielles, de ces hésitations inexplicables qui cachent on ne sait quel honteux mystère ? Mais le peuple veille et ne souffrira rien d'indigne de lui. (Applaudissements).

« Nous demandons l'application du principe de la souveraineté populaire ; ce principe est écrit dans nos lois. Depuis 1830, ce n'est plus un droit contesté, c'est un droit acquis.

« Cependant la chambre a rejeté, par un ordre du jour insultant, une pétition couverte de deux cent cinquante mille signatures.

« Il fallait répondre à ce mépris légal de nos droits naturels par une protestation éclatante et digne de notre cause ; nous l'avons fait. Nos vœux en seront-ils mieux écoutés ? Je l'ignore : mais, patients et infatigables, parce que la raison est pour nous, nous protesterons encore. Aujourd'hui nous sommes six mille, dans un an nous reviendrons et nous serons dix mille. (Oui ! oui !)

« La France est lasse d'abandonner ses destinées aux mains d'une imperceptible minorité. Le système électoral actuel est jugé désormais par ses résultats ; impuissant à maintenir la tranquillité, parce qu'il ne peut satisfaire tous les besoins légitimes ; impuissant à organiser les intérêts matériels, parce que les privilégiés qui gouvernent ne sont préoccupés que de leurs propres affaires ; impuissant à défendre l'honneur national compromis par une coupable inertie, il doit succomber sous la déconsidération publique. Dix années d'expériences ont suffi pour nous faire juger ce que nous avons à espérer des députés du monopole. Où sont ces institutions tant promises pour améliorer le sort des travailleurs ? Peuple, à quoi t'es-tu aperçu, depuis 1830, que tu avais fait la conquête de ta souveraineté et que l'égalité était écrite dans la loi ? Ces hommes qui, les mains plongées dans l'or de nos budgets, courbent leur front dans la fange des traités de

1845, sont-ils tes représentants ? As-tu reconnu là le génie de la France ? Non, mille fois non.

On nous appelle des perturbateurs ; mais qu'on jette un coup d'œil sur le pays, et qu'on examine ce qu'est cet état de choses dont on se glorifie et qu'on veut conserver à tout prix : les plaies toujours saignantes du commerce livré aux chances fatales du laisser-faire ; les perturbations incessantes excitées au sein des grands centres d'industrie toutes les fois que le besoin de vivre oblige les travailleurs à soulever la question du salaire ; l'impuissance de l'agriculture livrée sans direction à des efforts isolés, et surtout abandonnée à la rapacité de l'usure ; et si l'on ajoute à cela les tripotages de bourse, le courtage des consciences et toutes les turpitudes dans lesquelles nous croupons, qu'on nous dise quels sont les vrais anarchistes, de ceux qui désirent mettre fin à cet effroyable gâchis, ou de ceux qui, dans des vues d'intérêt personnel, voudraient le perpétuer. Eh bien ! voilà pourquoi nous voulons la réforme.

« Nous la demandons, parce que nous sommes convaincus qu'un gouvernement populaire peut seul conserver intacts notre honneur et notre territoire. (Vive approbation).

« Nous la demandons complète, radicale, parce qu'une représentation rigoureusement née de tous les intérêts et de tous les besoins peut seule être l'expression de l'intérêt général, et que seule enfin, par la nature même de son origine, elle fonctionnerait forcément en vue de cet intérêt.

« Nous la demandons, parce qu'elle seule peut régulariser le mouvement des idées, en ne leur opposant d'autre obstacle que le jugement de l'opinion publique, et leur ôter ainsi tout prétexte de s'imposer par la violence.

« Nous la demandons, parce que, sous l'empire de la souveraineté populaire, toute prétention individuelle cèdera devant l'intérêt public. Tout citoyen naîtra avec l'assurance d'une protection également éclairée et affectueuse. L'exploitation de l'homme par l'homme sera rendue impossible par une organisation industrielle établissant la répartition sur de plus équitables proportions. Les inégalités sociales s'effaceront peu à peu devant l'égalité des droits. La patrie n'aura plus de récompenses que pour le travail, le savoir et la vertu. Les inégalités naturelles elles-mêmes verront leurs prétentions, aujourd'hui inexorables, se modifier par le sentiment de la fraternité.

« Nous demandons la réforme, enfin, parce que nous avons confiance dans la moralité publique, et que nous croyons fermement qu'elle aura pour premier et infaillible résultat de produire

un gouvernement d'honnêtes gens, disposé à essayer immédiatement tous les moyens raisonnables d'améliorations sociales.

« Que tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté, à quelle école, à quelle secte qu'ils appartiennent, s'unissent donc à nous pour réclamer l'application du principe de la souveraineté populaire ; car l'avenir est là.

« Patriotes, adoptons cette devise : *Tout par le peuple et pour le peuple.* »

De vifs applaudissements, longtemps répétés, suivent ce discours qui a produit une vive et profonde impression.

Le silence étant rétabli, M. Kauffmann, secrétaire, a donné lecture des lettres suivantes de MM. Garnier-Pagès et Chapuys-Montlaville.

M. Garnier-Pagès :

« Messieurs,

« L'accueil bienveillant qui m'a été fait à une autre époque par les patriotes lyonnais, et dont je garderai toujours dans ma reconnaissance le précieux et encourageant souvenir ; l'honorable désir que vous me manifestez en leur nom, de me voir de nouveau assister à une de leurs fêtes politiques ; la communauté de sentiments qui m'unit à eux si étroitement, et les obligantes expressions dont vous vous servez pour me donner de nouveau l'assurance de la confiance qu'ils veulent bien m'accorder, me font vivement regretter que les circonstances ne me permettent pas de quitter Paris.

« L'ouverture de la Chambre doit avoir lieu dans quelques jours, et, quoique l'on ne doive rien attendre de la majorité de l'assemblée, il ne m'est pas permis de m'éloigner au moment où les députés arrivent et où une consciencieuse activité peut avoir une utile influence sur les déterminations de ceux qui ont des intentions nationales.

« Je sais que les députés vraiment patriotes sont peu nombreux ; mais cela me paraît être une raison de plus pour que ceux qui ont quelque fermeté de vouloir et des principes larges et bien arrêtés, ne laissent pas agir sans opposition et sans contrôle, ne fût-ce que pendant quelques jours, les hommes qui voudraient engager la minorité radicale dans les voies déplorables où ils se sont eux-mêmes engagés honteusement.

« S'il ne m'est pas possible de prendre part à la manifestation du 25, je serai du moins assez heureux pour pouvoir m'associer hautement aux principes de la population lyonnaise, lors de la discussion à laquelle donnera lieu la pétition qu'elle doit adresser à la Chambre. »

M. Chapuys-Montlaville :

« Messieurs,

« J'ai mille regrets de ne pouvoir répondre à la gracieuse invitation dont les patriotes lyonnais ont bien voulu m'honorer, mais les devoirs parlementaires m'appellent sans retard à Paris. Ce matin encore j'ai reçu des lettres qui me pressent d'arriver ; je pars dans quelques heures.

« Les circonstances au milieu desquelles nous marchons sont graves, mais, Dieu aidant, la démocratie triomphera des obstacles que les restes de la vieille société cherchent encore à jeter devant ses pas ; elle s'organisera régulièrement et elle finira par donner à *chacun* la plus grande somme de bien-être qu'il soit dans les desseins de la Providence d'accorder aux hommes sur cette terre.

« Les voies pacifiques dans lesquelles elle est entrée sont, à mon avis, bien préparées, et c'est en persistant qu'elle assurera et avancera le triomphe de la cause.

« Notre mission n'est pas d'enlever à ceux qui jouissent les éléments de leur prospérité, mais de chercher et de trouver de nouveaux éléments qui puissent étendre à tous cette prospérité. Il s'agit de faire cesser l'antagonisme en améliorant des situations, et non pas en en détruisant quelques-unes.

« Pour moi, Messieurs, dévoué sans réserve à cette œuvre de religion et d'humanité, ferme dans ma conscience, je ne cesserai de marcher pacifiquement, légalement, avec la multitude qui se dirige vers cette nouvelle terre promise où doit enfin se reposer le peuple de Dieu. »

M. Cormenin n'était pas à Paris quand l'invitation d'assister au banquet lui fut adressée dans cette ville ; renvoyée à Montargis, cette invitation lui est arrivée trop tard.

Voici la réponse qu'il a adressée à M. Kauffmann, secrétaire du banquet : nous lui donnons ici sa place naturelle.

Montargis, le 25 octobre 1840.

Monsieur,

J'étais absent de Paris lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'inviter au banquet de Lyon. Votre lettre ne m'a été remise qu'aujourd'hui 25 octobre. Vous ne doutez pas, Monsieur, de mes vives et profondes sympathies pour les ouvriers lyonnais dont vous avez si bien dépeint la vie laborieuse, les misères, le courage, le patriotisme et les nobles sentiments. Je n'oublierai jamais l'adresse dont ils ont bien voulu naguères m'honorer pour prix de quelques efforts heureux.

Le suffrage universel que je réclame avec eux et pour eux

n'est pas pour moi une thèse de discoureur, un expédient de parti, une ruse de guerre. C'est la conséquence rigide, rationnelle, immuable du principe de la Révolution de juillet, du principe de la souveraineté du peuple, principe sans lequel la Révolution de juillet n'aurait pas d'effet, pas de sens, pas de moralité, et, j'irai plus loin, pas d'excuse. C'est pour défendre ce principe, c'est pour réclamer son application que, dès le premier jour de cette révolution, j'ai donné ma démission de député, que j'ai sacrifié places, honneurs et traitements, et que je me suis jeté dans les luttes périlleuses de la parole écrite et militante.

Certes, je ne suis pas de ces hommes aveugles et haineux qui prétendent qu'il n'y a dans aucun de leurs adversaires ni talent, ni bonne foi. Mais je dis qu'ils gouvernent une société sans ordre et sans soucis, parce qu'ils sont eux-mêmes gouvernés par des fantaisies sans principes. Je ne suis pas non plus de ceux qui ne trouvent de bonnes et sûres fins que dans les fins de l'épée, car un coup d'épée ne prouve pas que celui qui le donne ait raison, ni que celui qui le reçoit ait tort. J'ai plus de confiance aux armes de la logique et à l'empire irrésistible des idées, et après tout, les révolutions ne sont que les idées triomphantes.

Je ne comprends pas très parfaitement, je l'avoue, pourquoi le dernier des ouvriers ne devrait pas être électeur aussi bien que moi, puisque aussi bien que moi il est citoyen ; ni pourquoi il ne pourrait pas être élu député par tous, puisque je l'ai bien été par quelques-uns. Il est si raisonnable de réclamer pour tous les Français le droit de suffrage ! Il est si juste de l'obtenir ! Quelle facilité d'action, quelles garanties d'ordre, quelle vigueur, quelle puissance d'opinion n'auraient pas un pouvoir et des assemblées qui gouverneraient avec le concours et le vote de tous les citoyens !

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien exprimer à messieurs les commissaires mes excuses et mes regrets de n'avoir pu assister à votre patriotique banquet.

Recevez, etc.,

CORMENIN.

P. S. Je reçois de Paris en même temps que la vôtre une lettre qui m'annonce que le comité de la médaille a bien voulu, sur ma proposition, disposer d'une somme de 836 fr. pour le soulagement des malheureux ouvriers de Lyon. Ce restant de la souscription ne pouvait recevoir un meilleur et plus digne emploi.

De nombreux passages de cette lettre sont accueillis par de chaleureuses acclamations.

Aussitôt après cette lecture, les orateurs se succèdent à la tri-

bune où ils sont appelés tour à tour par M. le président. Chaque toast est annoncé par un roulement de tambour.

M. Carle :

« *A la réorganisation de la garde nationale !*

« Citoyens,

« Voilà longtemps que nous avons été mis hors la loi par un pouvoir ombrageux. Tant que l'indépendance de la patrie n'a pas été menacée, nous avons pu rester indifférents, mais aujourd'hui, citoyens, nous serions coupables de ne pas réclamer le droit sacré de combattre avec nos frères des départements pour l'inviolabilité de notre territoire.

« Dans les rangs de notre garde civique, les citoyens de toutes classes, réunis par un sentiment commun, l'amour de la patrie, apprendront à s'apprécier et à s'estimer, et tous ensemble veilleront avec le même zèle sur l'honneur de la France et sur sa liberté.

« *A la réorganisation de la garde nationale !* » (Oui ! oui !)

M. Drivon :

« *Point de bastilles ! point de forts détachés !*

« La révolution de 1789 n'est pas terminée.

« Aujourd'hui que les événements extérieurs donnent à sa marche une nouvelle activité, le gouvernement embastille Paris ; c'est pour comprimer la pensée et arrêter le char révolutionnaire.

« Protestons contre ce projet liberticide ; que des pétitions se signent dans toute la France, et le pouvoir reculera devant cette manifestation.

« Répétons tous cette devise de la garde nationale parisienne :

» *Point de bastilles ! point de forts détachés !* »

L'assemblée tout entière s'unit à l'orateur et répète avec lui :

« Point de bastilles ! point de forts détachés ! »

M. Blache :

« *A la réforme électorale !*

« Oui, à la réforme, unanime vœu de tout démocrate !

« Vouloir la réforme, c'est vouloir ce qui est bien à la place de ce qui est mal.

« Nous voulons la réforme, parce que nous sommes gouvernés par des lois que nous ne sommes pas appelés à sanctionner.

« Nous voulons la réforme, parce que les impôts les plus lourds sont payés par les gens les plus pauvres.

« Nous voulons la réforme, parce que, au lieu de mettre l'instruction à la portée de tous, l'on spéculé sur l'ignorance, l'abrutissement et la misère.

« Nous voulons la réforme en voyant tout ce qui existe de corruption et d'égoïsme.

« Ne pas reconnaître l'urgence d'une réforme, c'est n'avoir ni cœur ni entrailles.

« Si les hommes qui nous traitent de rêveurs participaient seuls aux charges de l'Etat, s'ils défendaient seuls le pays lorsqu'il est attaqué, il y aurait justice qu'ayant tous les devoirs à remplir, ils eussent la jouissance de tous les droits ; mais cela est autrement. Nous, peuple, nous payons bien plus qu'eux encore l'impôt du sang ; tous les soldats sortent de nos rangs. Le peuple travaille ; il creuse les canaux, bâtit les villes, verse son sang à la frontière pour la défense de la patrie. Le peuple est partout où il y a du danger et à peine a-t-il le droit de pétitionner.

« Pour nous, démocrates, persévérons dans notre désir de réforme. Que nos actions ne viennent rien démentir, car il ne faut pas être réformiste de nom seulement. Adoptons pour devise : Espérance et persévérance.

« Espérance ! parce que le grand principe de la réforme est défendu par des hommes courageux dont la devise est : Liberté, moralité, progrès, et qui ne voient en nous qu'un peuple de frères.

« Courage, dignes et vrais représentants du peuple ! L'œuvre que vous continuez fut entreprise par nos pères. A chaque époque son œuvre ! Votre part est grande, mais la tâche est noble.

« O vous, infatigables écrivains indépendants, vous tous dignes soutiens de la liberté de la presse, de la presse, fille aînée de la liberté, persévérez dans votre travail immense, en nous dirigeant par vos conseils à la conquête de nos droits par la réforme ? » (Applaudissements).

« M. Rittiez :

« *Anos devoirs civiques !*

« Au milieu des préoccupations du présent, en face d'un avenir menaçant, nous n'avons pas hésité à nous réunir pour nous serrer sous le drapeau de la réforme, et nous occuper de nos droits et de nos devoirs ; car droits et devoirs pour nous sont corrélatifs.

« Que voulons-nous ? rectifier les lois qui nous régissent, au monopole substituer le droit commun ; nous voulons aussi maintenir dans leur intégrité les garanties civiles et politiques conquises par nos pères, et les faire fructifier en les développant.

« Cette tâche est grande et belle ; elle nous impose de nombreux devoirs.

« A nous la défense du faible et de l'opprimé ! A toute bonne œuvre notre concours ! à tout progrès notre appui ! à toute manifestation civique nos sympathies ! Partout où nous pouvons intervenir utilement, intervenons. Jurés, jugeons dans le sens de l'équité, ce sera juger dans le sens du peuple. Electeurs, votons dans le sens des intérêts généraux. Gardes nationaux, — bientôt peut-être nous serons appelés à en remplir les fonctions, — acceptons sans murmurer les devoirs imposés à ceux auxquels la patrie confie des armes.

« Mais si nous ne sommes ni jurés, ni électeurs, ni gardes nationaux, c'est-à-dire si nous sommes, avec la majorité du pays, au nombre des EXCLUS, protestons contre la violation de nos droits, réclamons-les avec énergie ; pétitionnons, faisons de l'*agitation* légale. Sans l'*agitation*, l'Irlande n'aurait pas même l'espérance, et plus que jamais elle a foi dans l'avenir.

« La France a besoin d'une base large et fixe pour s'asseoir ; fatiguée de luttés stériles, elle la recherche avec anxiété. Cette base sera trouvée, quand la pensée ne sera plus enchaînée, quand tous nous pourrons concourir à la confection des lois, quand la démocratie tiendra la place qu'elle doit occuper. Alors la vérité se produira avec éclat ; le droit au travail, ou plutôt *le droit de vivre en travaillant*, sera proclamé, et la souveraineté du peuple ne sera plus un vain mot.

« Assurément, le jour où tout progrès compatible avec la nature de l'homme pourra se réaliser pacifiquement, où l'éducation publique sera organisée dans un but social et populaire, nos passions se modifieront, nos préjugés se dissiperont ; ce jour-là, les émeutes et les complots cesseront. On ne se bat pas pour faire triompher *un principe* ou un système que tous repoussent ; on se bat encore moins pour un principe quand tous sont prêts à l'accepter dans ce qu'il présente de praticable et d'utile.

« Mais, aussi longtemps que l'ordre moral sera troublé, n'attendons pour la société ni repos, ni sécurité. La force viendra toujours décider dans tout conflit, et décider en dernier ressort. Un pareil état de chose n'est pas rationnel et n'est guère durable ; donnons-nous pour mission de le modifier.

« Citoyens, au nom de vos devoirs, — et sur ce point je n'insisterai pas, ce serait vous méconnaître, — nous plaçons en première ligne la défense de notre nationalité : l'intégrité de la France et son indépendance importent à l'avenir de la civilisation : elle en est le foyer le plus actif, l'agent le plus direct. Notre concours est donc à l'avance acquis à toutes mesures prises dans l'intérêt de notre honneur et de *notre dernier allié* !

» Une nouvelle coalition nous menace; nous ne savons à quelles épreuves nous sommes réservés. S'il arrivait,—à Dieu ne plaise,—que notre territoire fût de nouveau souillé par l'étranger,—alors, pour sauver la patrie, levons-nous comme un seul homme; ce sera notre devoir !

Citoyens, à nos devoirs civiques ! »

Ce discours entendu avec recueillement a produit sur l'assemblée la plus vive impression.

M. Mazoyer :

« A l'éducation égalitaire !

« Que l'éducation cesse d'être un privilège ! que les fils du peuple viennent dans les écoles publiques recevoir enfin une éducation qui développe leurs forces, élève leur intelligence et dirige toutes leurs facultés vers l'intérêt social !

Périssent enfin ce triste monopole qui condamne à l'ignorance et à l'abrutissement la portion la plus forte et la plus utile du pays ! Que nos enfants, élevés ensemble dans des préceptes d'égalité, de fraternité et de dévouement, puissent acquérir de bonne heure la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs ! (Oui, oui !)

« A l'éducation égalitaire ! »

M. Cathabard :

« A la guerre !

« La sainte-alliance des rois qui, dans sa pensée infâme, rêve l'abrutissement du monde, a depuis dix ans les yeux fixés sur nous; elle n'attend, pour crier son *hurra* sauvage et jeter ses hordes d'esclaves contre la France, que la chute ou l'abaissement de notre dernière alliée, l'Égypte.

« La guerre !... Non pas la guerre de peuple à peuple, non pas la guerre qui ait pour motif un prétendu équilibre européen, mais la guerre contre tous les privilèges, quels qu'ils soient.

« A la guerre ! telle quelle convient au génie de la grande nation ! A la propagande révolutionnaire !

« A la guerre donc ! car, dans les circonstances actuelles, c'est à elle de résoudre la question de savoir qui l'emportera de la barbarie ou de la civilisation.

« La civilisation l'emportera, citoyens. Car il y a une main providentielle qui pousse les sociétés et les hommes dans la voie du progrès, leur inculque le désir instinctif d'avancer et brise les obstacles que l'inexpérience des peuples et l'égoïsme satanique des gouvernants opposent à l'œuvre de Dieu ! que la tradition de nos pères ne soit pas perdue pour nous.

« N'oublions pas, citoyens, que, par son génie égalitaire, sa haute intelligence et ses nombreux martyrs de la liberté, à la France appartient le flambeau civilisateur ! A elle de constater, par la persuasion, comme par la puissance des armes, l'ascendance de la marche humanitaire !

« Telle est la mission de la France. Elle est grande, elle est belle, elle est généreuse, car elle a pour objet l'émancipation des peuples, et leur initiation à la doctrine de la fraternité universelle !

« Oui, elle est généreuse cette mission qui consiste à répandre chez les autres peuples les doctrines sociales qui s'élaborent parmi nous, alors même que ces doctrines nous valent la haine implacable de leurs gouvernants et les dédains affectés de toutes les aristocraties. » (Longs applaudissements).

M. Gras :

Au peuple travailleur !

M. Doutre, compositeur au *Censeur* :

A la presse ! A l'émancipation des peuples !

M. Doncieux :

« A l'union des patriotes !

M. le capitaine Zindel :

A l'armée de la France !

« Citoyens,

« Si, en jetant les yeux sur notre drapeau national, nous voyons réunis dans une pensée commune bien des hommes qui, par leur science ou leurs talents, par leur industrie ou leurs inclinations philanthropiques, répandent le progrès ou rendent service à l'humanité ; et si parmi tous ces hommes nous voyons avec bonheur se confondre en grand nombre ces travailleurs infatigables s'associant à nos pensées et à nos actions, il est douloureux de vous signaler l'absence d'une autre classe de citoyens non moins intéressante, appartenant comme nous à la grande famille, et s'identifiant avec le but et la portée de notre réunion : chacun de vous cherche les représentants de notre jeune et vaillante armée, qu'une discipline sévère et anti-sociale tient éloignée de nos rangs, où elle devrait cependant occuper la première place, puisqu'à elle, la première, appartient l'honneur de défendre et de protéger la patrie commune. Nous vous proposons donc, citoyens, le toast suivant :

« A l'armée de la France !

« Nos vœux et nos sympathies sont pour elle ; qu'elle sache aussi qu'un grand nombre d'entre nous s'élancera avec elle aux

frontières lorsque la voix de la patrie fera un appel à ses enfants.
A l'armée de la France ! (Longs bravos).

M. Reynier :

« *A l'association industrielle !*

« Le fait de l'existence constitue pour l'homme le droit de vivre : le droit de vivre implique le droit au travail, car le travail est la loi providentielle supérieure de l'humanité.

« Les deux grands faits de l'activité humaine se résument en ces mots : *produire pour consommer.*

« Chaque membre de l'état social doit concourir à la production dans la mesure de toutes ses facultés ; le concours à la production constitue le droit à une répartition équitable des fruits de la production.

« La liberté illimitée du commerce, le morcellement et l'organisation incohérente de l'industrie, produisent d'un côté l'engorgement, de l'autre la stagnation ; partout le désordre industriel a pour fin la misère du plus grand nombre.

« La liberté illimitée du commerce, le morcellement industriel, perpétuent l'exploitation de l'homme par l'homme, l'esclavage et l'oppression, en un mot le prolétariat.

« Le prolétariat, c'est la guerre, la guerre éternelle au sein de l'humanité.

« L'abolition du prolétariat, c'est la destruction de l'exploitation de l'homme par l'homme : c'est l'inauguration de la paix, de la liberté, de l'harmonie et de l'égalité sociales.

« *A l'association industrielle !* » (Applaudissements).

M. Kauffmann :

« *Au travail matériel, politique et social !*

« Qu'ils soient organisés sur de nouvelles bases et qu'ils s'harmonisent dans l'intérêt de l'humanité.

« Cet assemblage vous étonne peut-être ; songez-y, et son étrangeté disparaîtra.

« Les bases du travail matériel sont posées de telle sorte que les ouvriers meurent de faim. Les forces du travail politique sont en grande partie perdues parce qu'elles reçoivent une fausse direction. L'action du travail se débat dans un chaos stérile.

« Vous voyez bien qu'il faut les modifier. »

« Le travail matériel marche boiteux, appelant à son aide le travail politique qui n'ose pas aborder franchement la grande question et le travail social qui perd sa peine à discuter oiseusement.

« Vous voyez bien qu'il faut les harmoniser. (Oui ! oui !)

« Le travail matériel ! est-ce à vous que j'ai besoin de redire

toutes ses misères ! Vous qui, dans les temps heureux, êtes rivaux à vos métiers, seize à dix-sept heures par jour, vous ne vous plaignez jamais du travail, quelque pénible qu'il soit ; vous ne vous plaignez que lorsqu'il vous manque.

« La concurrence illimitée a produit un affreux antagonisme dont les maux retombent sur vous. Elle a engendré le vol, la tromperie, la modicité des salaires. *viv ab ille*

« Entre la pensée qui invente et le bras qui exécute, il y a des intermédiaires parasites vivant aux dépens de tous les deux.

« La pensée créatrice se consume et meurt souvent, parce qu'il lui manque le capital qui permet de produire. Etincelle émanée de la divinité, elle brûle et dévore l'esprit où elle s'est arrêtée, parce que le génie sans l'or crie dans le désert.

Il y a une loi qui force les ouvriers à travailler quand ils veulent quitter leurs ateliers pour empêcher qu'on diminue leur salaire ; il n'y en a point qui leur donne du travail quand ils en manquent et en demandent à quelque prix que ce soit. *oh !*

« Voilà bien la première lacune à combler. C'est elle qui croise vos bras sur vos poitrines dans les crises commerciales ; c'est elle qui vous livre en proie à la misère, elle qui fait descendre la corruption dans vos familles. *oh !*

« Le problème, dira-t-on, est difficile à résoudre ; et quelle gloire y aurait-il donc à être placé à la tête des nations, s'il n'y avait pas de difficultés à vaincre ! (Bruyants applaudissements).

« Depuis dix années le peuple demande en vain que cette lacune soit remplie. Les législateurs ne sont pas nommés pour rien fonder de ce genre ; c'est l'un d'eux qui vous l'a dit à la tribune que je n'ose pas appeler nationale. Pour les législateurs actuels, les crises commerciales, les malheurs de l'industrie, la misère du peuple, ne sont que des accidents ordinaires de la vie pour lesquels ils n'ont pas de remède. Il faut à leur place d'autres hommes, institués par le peuple, travaillant pour le peuple, recherchant sérieusement, dans l'intérêt de tous, les meilleurs systèmes d'organisation, et faisant dans ce but à l'ordre social des modifications successives et par conséquent durables ! Voilà pourquoi nous demandons la réforme électorale. (Bravo ! bravo !)

« Le travail politique, c'est-à-dire la presse ! quelle mission remplit-elle ? c'est une arène où les passions se déchaînent avec fureur dans une lutte de tous les jours ; un champ de bataille où tant de réputations tombent sous les coups de la corruption ; une tribune d'où bien des paroles éloquentes descendront sans résultat pour le bonheur du monde, tant que ses orateurs reculeront devant la discussion des questions sociales. Combien ne l'a-t-on

pas avilie ! On l'a faite auxiliaire de coupables manœuvres industrielles, la complice du télégraphe, le croupier des jeux de bourse ! Elle est descendue jusqu'à prêcher la prédomination des intérêts matériels sur les intérêts sociaux et politiques ; et, dans cette triste abdication, les efforts des écrivains consciencieux sont restés sans effet, malgré leur désintéressement dans la lutte, leur constance sur la brèche.

« Le travail social ! quelle force agissante de l'entendement humain a plus besoin de se discipliner au milieu des incertitudes et des doutes où s'égare l'esprit de la recherche des conditions meilleures de l'humanité ! Les disciples de tous les grands maîtres socialistes semblent avoir oublié que le bonheur des hommes est leur but, et des écoles ils ont fait, dans leurs rivalités, des ateliers où se forge l'injure, où s'aiguise le sarcasme, des laboratoires d'où s'épanche le fiel. Orgueilleux sectaires, bien plus qu'apôtres, ils s'instituent pompeusement les soleils du monde et ils ne l'éclairent qu'avec des lanternes sourdes. (Rires et applaudissements.) Travailleurs sans courage, mais non sans talent, ils jettent aux hommes des pensées qui restent stériles, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de travailler le sol où ils les sèment, et ils s'irritent de ce qu'elles ne germent pas dans le terrain pierreux où elles sont tombées ! Aigles altiers dans le champ de la pensée, ils s'élancent dans les airs et regardent l'humanité graviter péniblement sans lui donner aucun aide. Castors paresseux dans la colonie, ils ont la prétention d'indiquer la place où il faut poser une digue au torrent, et ils ne veulent pas se mettre à l'œuvre ; ils gagnent à la nage un rocher à l'abri de tout danger, et ils crient : venez à nous ! à la colonie qui ne peut les suivre précisément parce qu'elle est chargée des matériaux dont elle construit sa digue. Ainsi, fatigués les uns par les autres, ils passent presque inutiles, faisant à peine germer quelques rares épis dans les champs où ils pourraient faire mûrir de riches moissons.

« C'est pourquoi, travailleurs matériels dont les bras soutiennent les familles et qui attendez une plus juste répartition du salaire dans une organisation nouvelle ; travailleurs politiques, arrière-garde des philosophes du XVIII^e siècle, avant-garde de la philosophie sociale du XIX^e, vous dont la mission est de saper les fondements des édifices qui encombrant le terrain où celle-ci doit bâtir ; travailleurs sociaux dont la pensée, véritable lumière du monde, scrute les systèmes de sociabilité humaine, pour en trouver un qui s'adapte aux besoins, aux mœurs, aux idées de notre époque, tous trois donnez-vous la main, formez une alliance qui sera puissante si elle est sacrée, et l'avenir du monde vous appartient ! » (Vifs applaudissements).

M. J. Bourcier.

« *A l'instruction de la génération qui nous succède !*

Puisse le développement de son intelligence lui inspirer des pensées d'union, allumer dans son cœur l'amour de la patrie, et faciliter ainsi le progrès des institutions démocratiques !

A l'instruction de la génération qui nous succède ! (applaudissements).

M. Thomez :

« *A la réforme électorale !*

« Un des plus illustres défenseurs des intérêts du peuple a proclamé du haut de la tribune cette vérité que le pays a entendue avec effroi et que nul n'a osé contredire, parce que l'éloquence des chiffres l'appuyait : c'est que dans chaque année de disette ordinaire, 50,000 Français, 50,000 de nos frères périssaient de misère ! En face de pareils chiffres, honte à celui qui méconnaît ses devoirs envers l'humanité ! honte à ceux dont la révolution a fait la fortune et qui n'ont ni entrailles ni pitié pour les malheureux ! honte aux hommes rongés par un vil égoïsme et qui n'ont d'autre dieu que le veau d'or !

« Combien de citoyens sont étiolés avant l'âge ! combien de pauvres enfants sont sacrifiés et meurent sans avoir pu développer ni leur force ni leur intelligence !

« Crions donc à la réforme électorale, afin que de nouveaux législateurs s'occupent enfin d'améliorer le sort du peuple. Proclamons que nous voulons la réforme politique pour arriver à l'organisation du travail.

« *A la réforme électorale !* » (Vifs applaudissements).

Après ce dernier toast, un des convives a entonné la *Marseillaise* dont six mille voix ont répété le refrain avec une sublime énergie.

LA MARSEILLAISE.

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé. (Bis).
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos fils et vos compagnes
Aux armes ! citoyens,
Formez vos bataillons ;
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?

Pour qui ces ignobles entraves,
 Ces fers dès longtemps préparés? (Bis).
 Français, pour nous, ah! quel outrage,
 Quels transports il doit exciter,
 C'est nous qu'on ose méditer
 De rendre à l'antique esclavage.
 Aux armes! etc.

Quoi! des cohortes étrangères
 Feraient la loi dans nos foyers?
 Quoi! ces phalanges' mercenaires
 Terrasseraient nos fiers guerriers? (Bis.)
 Grand Dieu! par leurs mains enchainées,
 Nos fronts sous le joug se ploieraient;
 De vils despotes deviendraient
 Les maîtres de nos destinées?
 Aux armes! etc.

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
 L'opprobre de tous les partis!
 Tremblez! vos projets parricides
 Vont enfin recevoir leur prix. (Bis.)
 Tout est soldat pour vous combattre;
 S'ils tombent, nos jeunes héros,
 La terre en produit de nouveaux,
 Contre vous tout prêts à se battre.
 Aux armes! etc.

Nous entrerons dans la carrière,
 Quand nos aînés n'y seront plus;
 Nous y trouverons leur poussière
 Et l'exemple de leurs vertus. (Bis.)
 Bien moins jaloux de leur survivre,
 Que de partager leur cercueil,
 Nous aurons le sublime orgueil
 De les venger ou de les suivre.
 Aux armes! etc.

Français, en guerriers magnanimes,
 Portez ou retenez vos coups;
 Epargnez ces tristes victimes
 S'armant à regret contre vous. (Bis.)
 Mais ces despotes sanguinaires,
 Mais les complices de Bouillé....
 Tous ces tigres qui sans pitié
 Déchirent le sein de leur mère!
 Aux armes! etc.

Amour sacré de la patrie,
 Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
 Liberté, liberté chérie,
 Combats avec tes défenseurs! (Bis.)
 Sous nos drapeaux que la victoire
 Accoure à tes mâles accents;
 Que tes ennemis expirants
 Voient ton triomphe et notre gloire.
 Aux armes! citoyens,
 Formez vos bataillons;
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

La Marseillaise étant achevée, M. Fage a chanté, sur le même air, le couplet suivant, qui a été vivement applaudi.

Mânes illustres de nos frères,
Pourquoi sortir de vos tombeaux ?
Ombres immortelles et fières,
Revoyez flotter vos drapeaux. (Bis.)
La patrie à votre courage
Dut ses droits et sa liberté ;
Dormez avec tranquillité,
Nous conserverons voire ouvrage.
Aux armes, citoyens, etc.

Six mille voix ont accompagné, au refrain de chaque strophe, l'enfant du peuple dont la voix large et puissante a fait vibrer, d'un bout à l'autre de l'assemblée, les sublimes accents de l'hymne solennel qui fit de nos pères les immortels vainqueurs des rois coalisés contre la France.

Pour comprendre la profonde émotion que nous avons vue si profondément empreinte sur tous les visages à cet instant, il faut être Français, et professer le culte sacré de l'amour de la patrie; la peindre n'est pas possible, et l'éprouver est avant tout le privilège du peuple qui ne trahit ni ne vend jamais, lui, son pays à l'étranger !

Après le chant de la Marseillaise, M. le Président monta de nouveau à la tribune : « Les assemblées populaires, dit-il, ne s'arrêtent nulle part sans y laisser quelque trace bienfaisante de leur passage : nous avons toujours de nombreuses infortunes à secourir; et, en nous accueillant avec une parfaite cordialité dans sa commune, M. le maire de Villeurbanne nous a recommandé une malheureuse veuve; nous allons donc ouvrir une quête à cette double intention, et, dès qu'elle sera faite, la séance sera terminée et l'assemblée se dissoudra. »

Bientôt, la quête étant achevée, les convives commencèrent à partir. Trois issues avaient été ouvertes sur différents points afin de scinder la masse et d'en faciliter la dispersion. Chacun se retirait en bon ordre, et quelques voix seulement, parmi la foule ainsi divisée et répandue au loin sur la route, répétaient en chantant les accents de notre glorieux hymne de guerre, lorsque les convives, qui avaient quitté les premiers le champ du banquet, arrivant sur la limite départementale, y rencontrèrent la gendarmerie rangée en bataille sur la route qu'elle barrait dans toute sa largeur, par une ligne compacte et serrée, en faisant piaffer ses pacifiques chevaux. A la suite de ces agents de la force, triste et ombrageux ornement de toutes les fêtes, de toutes les réunions, se tenait, calme et immobile, un détachement de l'artillerie de la ligne, commandé par des chefs aux manières et à la parole pleines d'urbanité et de convenances.

Certes, de la part de la gendarmerie, ni les paroles, ni les actes de violence ne furent ménagés; son attitude formait un très énergique contraste avec la tenue pleine de prudence et de réserve de l'artillerie. Aussi, la pensée provocatrice a-t-elle été méprisée par les patriotes. L'intervention de la force brutale, — malgré quelques rares et laborieuses arrestations, — et aujourd'hui quelques besogneuses condamnations en police correctionnelle, — l'intervention de la force brutale a été vaincue dans cette grande journée par le bon sens et la modération des démocrates lyonnais.

Devant l'opinion publique, le parti démocratique s'est noble-

ment vengé en maintenant, malgré d'indignes et immérités traitements, l'ordre et la paix dans la cité.

Pour nous qui avions déjà assisté à mainte fête patriotique, mais qui n'avions encore jamais eu l'honneur d'être mêlé à une réunion si nombreuse, nous nous réjouissons d'y avoir occupé une place. — Les émotions que nous y avons ressenties; l'étude que nous y avons faite de l'élément populaire à qui nous appartenons, comme le fils à sa mère, comme le rameau à la souche d'où il est né et qui lui transmet la sève et la vie, sont un souvenir qui demeurera toujours présent à notre esprit.

Si elle ne l'est encore complètement, l'éducation du peuple, Dieu merci, sera bientôt achevée. — Désormais, les passions qui le gouvernement ne sauraient être réellement un épouvantail pour personne, non plus un commode échelon que, une fois montés au pouvoir, repoussent et foulent à leurs pieds de lâches et méprisables intrigants. — Il ne s'agit plus d'étouffer et d'enchaîner sa puissance d'activité, son intelligence, son génie, ni de violer ses plus nobles sentiments! il leur faut au contraire créer, selon leur essence et leur but, une vaste sphère d'activité. Il faut élever le peuple, non l'abaisser.

Et lorsqu'une nation aussi brave que forte, aussi grande que généreuse a été insultée dans sa probité, son honneur, sa foi! alors que, au mépris de sa foi, de son honneur, de sa probité outragés, elle a encore été insolemment flagellée sur les deux joues, si elle entonne son chant de guerre et crie : Aux armes ! n'allez pas dire d'elle qu'elle est un *conscriit réfractaire*, car c'est là un outrage ajouté aux insultes de l'étranger! Et le temps n'est pas encore oublié en France où une monarchie périclitait des outrages qu'elle avait fait subir au pays.

Lorsque Charles X, honteux et confus de sa chute, voulut faire amende honorable et ravoit son trône, que répondit la France?

Il est trop tard!...

Et le vieux roi s'en alla mourir dans l'exil, car l'arrêt du *conscriit réfractaire* était sans appel. RIVIÈRE cadet.

ROUGET DE L'ISLE.

Tous les rois de l'Europe, ameutés par les prières de Louis XVI, allaient se ruer sur la France, et, de l'Espagne jusqu'au Rhin, sur toutes nos frontières, des milliers d'émigrés s'apprétaient à servir d'avant-garde aux hordes étrangères, quand, le 11 juillet 1792, Aubert Dubayet, président de l'Assemblée législative, prononça d'une voix solennelle et au milieu d'un religieux silence cette formule simple et terrible : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER ! »

La nation répondit avec enthousiasme à ce cri de guerre, et de toutes parts se formèrent des bataillons de volontaires pour marcher à la défense du territoire et de la révolution.

Tous sentaient le besoin d'un chant patriotique et guerrier, noble expression de la pensée commune qui exaltât toutes les âmes, car les chants de l'ancienne monarchie ne disaient plus rien aux imaginations.

Or, dans la garnison de Strasbourg, se trouvait un jeune officier du génie, nommé Rouget de l'Isle, versificateur facile, mais qui lui-même était loin de pressentir quelles puissances inconnues allaient se développer soudain en lui, et quelle œuvre sublime il devait spontanément produire.

A la suite d'un concert donné chez le maire de Strasbourg, et dans lequel l'exaltation patriotique avait été à son comble, Rouget de l'Isle sort, la tête pleine d'harmonie, l'esprit vivement préoccupé. Tout-à-coup, vers le milieu de la nuit, une fièvre lyrique le réveille, et l'hymne s'enfante de lui-même dans son cerveau, musique et poésie. Il ne pouvait plus dire comment cela s'était passé.

Dès le lendemain matin, il court chez Diétrich, et le prie de rassembler les personnes qui, la veille, s'étaient trouvées dans son salon. Elles viennent. Rouget de l'Isle s'assied au clavecin, et exécute son œuvre au milieu des acclamations universelles.

On la fait aussitôt étudier par l'orchestre militaire, et les volontaires partent en répétant en chœur :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.

Jamais popularité ne fut aussi rapide. Quelques mois après, la France entière savait le nouveau chant, et le bataillon marseillais en faisait résonner les échos des Tuileries dans la grande journée insurrectionnelle du 10 août. C'est là qu'il reçut son baptême : on le nomma la MARSEILLAISE.

La *Marseillaise* a été le cantique de notre révolution. Lorsqu'on arrivait à cette strophe :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs ;
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !

toutes les têtes se découvraient, les genoux fléchissaient, et des larmes coulaient involontaires. Elle est si profondément inscrite dans les cœurs de la France, que tout le monde se la rappela en 1830 : nous l'avions tous apprise de nos pères.

Voilà ce que produisit une heure d'inspiration généreuse chez un homme d'ailleurs ordinaire, et qui n'était alors rien moins que passionné pour la révolution.

Le premier de ces faits est témoigné par l'obscurité dans laquelle demeure littérairement et politiquement celui qui avait ainsi débuté. Aucune autre de ses productions n'a mérité d'échapper à l'oubli, et lui-même, à qui son immense popularité avait rendu toute carrière facile, existait au milieu d'une génération nouvelle qui se glorifiait de son nom, sans se douter qu'il vécut encore.

Le second aura pour preuve une anecdote que nous allons raconter.

Après la révolution du 10 août, qui suspendit le pouvoir royal et séquestra la personne de Louis XVI, l'assemblée législative envoya des commissaires aux armées pour recevoir leur adhésion aux changements qui venaient de s'effectuer.

Carnot fut envoyé à l'armée du Rhin, qu'il trouva dans les dispositions les plus favorables. Cependant un petit nombre d'officiers, dirigés par le duc d'Aiguillon et le prince Victor de Broglie, et parmi lesquels se trouvait Rouget de l'Isle, refusèrent de prêter serment. Carnot s'efforça vainement, par les voies de la persuasion, de vaincre leur résistance ; officier du génie comme ce dernier, il s'adressa particulièrement à lui : « M'obligerez-vous, lui dit-il, à destituer pour cause d'incivisme, l'auteur de la *Marseillaise* ? » On la chantait alors à quelques pas d'eux ; mais Rouget de l'Isle était dominé par la coterie aristocratique de ses

camarades : il persista. Enfin, Carnot, pour leur donner le temps de la réflexion, ordonna un second appel nominal, mais sans plus de succès. Les réfractaires furent suspendus de leurs fonctions, et les délégués de l'Assemblée eurent même quelque peine à les soustraire au ressentiment de la population et des soldats.

A quelque temps de là, pourtant, Rouget de l'Isle reprit du service et devint aide-de-camp du général Hoche, qu'il accompagnait à la journée de Quiberon. Il y fut blessé en combattant les émigrés.

Puis il rentra dans l'oubli, d'où l'empire n'eût garde de le tirer. Quand à la Restauration, elle l'eût volontiers proscrit pour le punir des souvenirs glorieux qui se rattachaient à son nom ; et se survivant ainsi à lui-même, Rouget de l'Isle végétait inconnu, arrivé déjà aux limites de la vieillesse et dans un état de gêne voisin de la misère. Ce fut alors que se cotisèrent quelques artistes pour que du moins, fut, à la fin de sa vie, mis à l'abri du besoin, celui que la Providence avait marqué du doigt et suscité entre tous à l'heure du danger, pour le rendre interprète des colères, des espérances et des vœux du grand peuple. C'est à notre David que revient surtout l'honneur de cette patriotique et généreuse pensée ; ce fut lui qui, pour noblement payer la dette nationale, exécuta le magnifique médaillon représentant l'auteur de la *Marseillaise*, dont le prix fut offert au vétéran de la cause populaire.

A la révolution de 1830, Rouget de l'Isle reçut de la France une modeste pension et mourut, en 1836, à Choisy-le-Roy, dans le sein d'une famille dont ses bonnes qualités de cœur lui avaient depuis longtemps acquis l'affection. Lorsqu'il fut porté à la tombe, les ouvriers des fabriques de Choisy-le-Roy distribuèrent des bouquets d'immortelles aux assistants ; puis ils formèrent un cercle autour de la fosse, et d'un son de voix religieux, ils entonnèrent la *Marseillaise*. Comme autrefois, au moment où retentit la strophe que nous venons de citer, tous tombèrent spontanément à genoux dans la terre fraîchement remuée.

La vie de Rouget de l'Isle est de nature à confirmer en nous cette réflexion ; c'est qu'il n'est pas juste de faire la part de l'individu trop exclusive, même dans les œuvres individuelles. Les grandes circonstances font naître les belles productions, et les grandes circonstances sont dues à l'action des masses. Un homme, même médiocre, peut devenir alors la voix d'un peuple, car, c'est du peuple qu'il reçoit l'inspiration, et c'est en ce sens qu'il est vrai de dire : *La voix du peuple est la voix de Dieu.*

(*Le Progressif*).

MOUVEMENT SOCIAL. — SITUATION ACTUELLE

VII.

Les révolutions qui arrivent dans les grands états ne sont pas un effet du hasard ni du caprice des peuples.
SULLY.

Après la révolution de 1830, l'industrie se trouva un jour, sur un point de la France, dans la plus extrême détresse ; sans examiner l'état de la plaie, sans rechercher au-dessous de la surface et dans la constitution intérieure de nos mécanismes industriels s'il n'était point là quelque cause profonde, et jusque là ignorée, du mal qui appelait un remède aussi prompt qu'énergique, on le couvrit d'or et on passa. De la sorte, quelques industriels, mais

non l'industrie, furent sauvés d'une ruine complète. Le fer resta dans la blessure.

En 1834, le mal se fit jour par un autre point, et puis encore en 1834! Mais, alors, les agents du nouvel ordre de choses, occupés qu'ils étaient à relever les états brisés de la royauté, et à panser les mortels coups qu'ils avaient reçus dans la grande bataille de juillet, lancèrent force boulets, pendant trois jours, pendant six jours! dans le gouffre qui s'était de nouveau entr'ouvert sous le manteau de l'imprévoyance. Scalpel obligé des ministères ignorants, incapables, impitoyables, la baïonnette s'insinua dans la plaie et le sang jaillit!

Ceci étant fait, c'est l'heure venue de réfléchir et de raisonner, l'on vit cependant que le mal appelait d'autres remèdes; que d'y mettre toujours le fer et le feu ne le pourrait guérir, mais, au contraire, l'augmenterait. On l'avoua, et même il parut un instant que les docteurs allaient s'occuper de découvrir une thérapeutique nouvelle. Mais, hélas! cette velléité dura un jour; l'ivresse de la victoire l'emporta sur les sages conseils de la justice, de la raison et du droit; entraîné par d'égoïstes passions, aveuglé par la peur, le législateur arma la main du pouvoir de lois sauvages, compressives et répressives, et le peuple qui, par deux fois s'était révolté contre la misère et la faim recevait pour prix un diadème de bas-tilles!... L'empire de la force était donc reconstitué, et le présent noué au passé que la justice et le bras populaires avaient glorieusement brisé.

Depuis, six années se sont écoulées, — six années de crise et de misère étouffées sous un formidable appareil de guerre! — Pendant toute cette période, nous n'avons pas vu un seul instant les conseillers et les agents du pouvoir se préparer à faire intervenir d'autre parlementaire que la force au milieu des convulsives agitations qu'entretiennent et accroissent incessamment le désordre de l'industrie et les vices de son impuissante et inique organisation. — Que si vous jetez un regard en arrière, vous ne trouverez pas une seule branche du travail industriel qui n'ait eu son heure d'agonie et ne soit atteinte de langueur et de dépérissement; pas une seule ville manufacturière, peut-être, qui n'ait eu son jour de convulsions; peu de populations que les *coups d'état* du commerce n'aient placés une fois sous le coup des appréhensions de la famine! — A chaque mouvement fébrile des classes industrielles vous avez vu briller sur leurs têtes la tranchante épée de l'ordre public, et la gueule béante des canons prête à les ensevelir sous la mitraille! — Tuer dispense de guérir.

Mais, si l'épée et le canon tranchent les problèmes, ils ne les résolvent pas; après avoir frappé, il faut frapper encore, et puis toujours! car toujours le peuple se révoltera, tant que subsisteront dans la société les causes de révolte, sans que nulle force humaine s'y puisse opposer, et sans qu'aucun pouvoir, si redoutablement organisé soit-il, ne finisse, ayant vingt fois triomphé, par être emporté, corps et biens, dans le flot de quelque nouvelle révolution.

Dans ce misérable état de choses où nous sommes entraînés depuis dix ans, et qui a fait dépenser au pays plus de forces vives qu'il n'en serait besoin pour, le cas échéant, repousser une invasion; quia consummé à l'œuvre vaine, stérile et irritante des répressions plus d'or cent fois qu'il n'en eût fallu pour planter dans le sol quelques solides jalons d'un ordre supérieur, propice à tous,

Il y a, en vérité, mieux à faire qu'à épuiser la pierre des carrières, à agrandir les prisons et à construire des bastilles, car prisons et bastilles passent et l'humanité reste. — Le mal a suivi son cours, et tellement s'en sont accrues les proportions qu'il n'y aura plus bientôt, sur aucun degré de l'échelle sociale, d'existences assurées contre la ruine et la misère. Les faillites et banqueroutes se succèdent avec une prodigieuse rapidité, se multiplient sur tous les points avec la plus alarmante fécondité et nourrissent un feu croisé en tous sens qui, du cœur jusqu'aux extrémités les plus reculées du corps social, laissent partout sur leur passage la trace indélébile de leurs dévastations.

Ouvrons le bilan du département de la Seine : — 45 millions, représentant le passif de six cents faillites pour les neuf premiers mois de 1840 ! La caisse d'épargne de Paris recevant 500 mille fr. et remboursant 2 millions les dimanche et lundi, 4 et 5 octobre ! Cinquante mille ouvriers de toutes professions faisant grève à la fois pour obtenir une augmentation de salaires, et demandant, pour que chacun eût sa part de travail, que la journée fût réduite de deux heures; les maîtres se coalisant pour résister aux réclamations des cinquante mille ouvriers. Paris, enfin, Paris transformé en une place de guerre, et les ministres chevauchant au travers, déployant leurs forces, établissant les positions et passant la revue comme des généraux d'armée au moment de la bataille ! Voilà la situation. — La capitale est donc au niveau du reste de la France; la grangrène industrielle et commerciale circule donc enfin des extrémités jusqu'au cœur ! Le mal est partout et ne peut plus nulle part être nié. Jamais il ne fut plus urgent d'y porter remède.

Eh bien ! le calme étant rétabli — et le sabre de l'ordre public remis en son fourreau, — les tribunaux ont jugé et condamné quelque centaine d'ouvriers, — et le pouvoir a décrété l'embastillement de Paris ! — Un fou est venu qui a tiré contre le roi, et le parquet aussitôt de charger contre la presse démocratique; « car c'est la lettre moulée, Paul Louis l'a dit, qui fait qu'on assassine depuis la création; et Caïn lisait les journaux dans le paradis terrestre ! » Enfin, voici venir les Chambres ! et maintenant que le dernier des ministères possibles, — au dire de son chef présomptueux, — s'est laissé choir pour faire place à un ministère réactionnaire; que l'homme de Gand a succédé à l'homme de Grandvaux, les Chambres, Caméléons qui se transforment si complaisamment selon le gré du maître, raffermiront sans doute, — il en paraît déjà, ce semble, quelque chose, — raffermiront la législation de septembre. Le pouvoir, ainsi, se croira encore une fois sauvé, et il continuera de marcher sur la pente sans regarder autour de lui ni derrière.

Au terme de la voie que nos gouvernants ont ouverte devant lui depuis juillet se trouve cependant un impasse, et il s'y engage avec une déplorable obstination. Mais, si d'en haut les hommes sont descendus au niveau de 1815, ceux d'en bas s'élèvent et se trouveront peut-être bientôt à la hauteur de 1789.

Ne voyez-vous pas que depuis cette grande époque il s'opère un travail d'enfantement dans la société? que de la poussière du vieux monde il va sortir un monde nouveau? qu'il en faut aider l'avènement, non le comprimer, le serrer à la gorge et l'étouffer, ce qui ne se peut?

Eh, grand Dieu ! que reste-t-il donc à conserver dans les hail-

ions de ce vieux monde ? Foi, honneur, probité, grandeur ! tout cela, sauf exception, n'est-il pas descendu dans le linceul ? En vérité, s'il se trouve encore quelqu'un qui puisse être assuré de défendre et sa vie et son bien contre toutes les misères et fléaux qui nous viennent à toute heure assaillir, montrez-le nous sans tarder ; et, alors, nous comprendrons que, prenant le chaos pour la création, la mort pour la vie, vous veuillez à tout prix conserver le vieux monde !

Ce qu'il faut réellement conserver, nul effort ne le saurait détruire, ni pervertir le sens et la virtualité des destinées providentielles ! « Les révolutions qui arrivent dans les grand états ne sont pas un effet du hasard ni du caprice des peuples. » Mais il appartient au génie de l'homme d'en gouverner les manifestations : elles peuvent être, sous son influence, laborieuses ou faciles. Et voilà pourquoi nous voulons la réforme, et pourquoi nous demandons qu'il soit fait place à la démocratie.

Creusez avec intelligence le lit des fleuves et ménagez-leur à propos des issues, alors vous les verrez suivant majestueusement leurs cours, fertiliser partout le sol des campagnes. Si vous les barrez, au contraire, attendez-vous à des ruines, car il est quelqu'un de plus puissant que l'homme, c'est Dieu !

RIVIÈRE cadet.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Séance du 7 octobre 1840. — Présidence de M. RIBOUD.

Conseillers présents, *section de fabrique* : MM. ARQUILLÈRE, CINIER, GAMOT et RICARD, négociants-fabricants ; MM. CHARNIER, VERAT, ROUSSY PERRET et GUINET, chefs d'atelier. — *Section de dorure et passementerie* : M. WARIN. — *Section de bonneterie* M. JUACT. — *Section de chapellerie* : M. TEISSIER.

30 causes au rôle : 25 par invitations et 5 par citations. — 3 ont été retirées, 4 ajournées, 2 renvoyées devant arbitres : 4 ont été jugées par défaut, 13 ont été plaidées et réglées définitivement. — voici les plus notables :

Entre Gros, chef d'atelier, et Debout, apprenti :

Veuve Debout est représentée par un fondé de pouvoir ; la cause vient à la barre pour la deuxième fois, des témoins sont produits. — Gros demande que son apprenti finisse son temps, ou qu'il lui soit payé une indemnité stipulée dans le contrat. Veuve Debout, par son fondé de pouvoirs, explique que Gros n'étant presque jamais chez lui, son fils ne peut faire convenablement son apprentissage ; qu'il lui a fait faire de dangereuses connaissances. Les témoins sont entendus. Gros récuse le premier, avec lequel il a eu précédemment une contestation à régler par devant le Conseil. Les deux autres confirment les faits à sa charge, et même ils expliquent qu'un jour ils fréquentèrent ensemble une maison publique, l'apprenti y étant avec eux. — Gros ne nie point ce fait, mais il affirme n'y être allé que pour ne point laisser de si jeunes gens seuls dans cette maison.

Le Conseil, après délibéré, résilie les conventions sans indemnité, lui adjugeant néanmoins 250 fr. reçus à compte sur le prix de l'apprentissage qui était de 500 fr. pour deux années.

Entre Rey, manœuvre pour tourner les mécaniques, et D^{lle} Duplatre, devideuse.

Rey réclame la huitaine, D^{lle} Duplatre la lui refuse disant qu'elle l'a prévenu en temps voulu de se pourvoir d'une place. Rey a nié le fait dans une précédente audience, et il est mis en demeure de

faire aujourd'hui la preuve de ses dires. Des témoins affirment avoir entendu D^{lle} Duplatre lui donner sa huitaine.

Le Conseil, après délibéré, déboute Rey de sa demande.

Entre D^{lle} Prallet, apprentie, et D^{me} Godet, chef d'atelier :

D^{me} Prallet, mère de l'apprentie, explique que son enfant reçoit de mauvais traitements de sa maîtresse d'apprentissage. De plus, elle lui a été renvoyée sans motif; elle demande donc la résiliation du contrat. D^{me} Godet prétend qu'elle n'a infligé les mauvais traitements reprochés qu'y étant forcée par la conduite de son apprentie, et que, au surplus, tirer les cheveux n'est pas battre. Elle ajoute encore quelques paroles malveillantes à l'endroit de la moralité de D^{me} Prallet et dit que, au surplus, elle n'a rien à démêler avec elle, mais bien avec son mari; d'autre part, le Conseil fait connaître une déclaration du procureur du roi, à charge contre D^{me} Godet, qui corrobore la plainte.

Le Conseil, après délibéré, ordonne que la jeune Pallet se replacera comme apprentie, et prononce la résiliation du contrat.

Entre Béal, chef d'atelier, et Chinard, négociant-fabricant.

Béal a monté, l'an dernier, un métier de chenilles pour Chinard qui lui a fourni le peigne. L'article étant fini, Chinard reprit son peigne sans conteste. Cette année, Béal a de nouveau monté un métier, sans qu'il fut stipulé d'autres conditions que par le passé; mais, en réglant son compte avec Chinard, celui-ci veut lui faire garder le peigne et s'en réserver le montant dont il exagère la valeur.

Le Conseil vérifie le livre du chef d'atelier, et adresse de vifs reproches à Chinard sur la manière dont les écritures en sont faites; puis, après délibéré, il le condamne à reprendre son peigne et à payer les frais d'instance.

Séance du 14 octobre 1840. — Présidence de M. ARQUILLÈRE.

Conseillers présents, *section de fabrique* : MM. GANOT et PINONCÉLY, négociants-fabricants; MM. BRET, MILLERON, ROUSSY-PERRET et FALCONNET, , chefs d'atelier. — *Section de dorure et passementerie* : MM. ELANG et VILLE. — *Section de bonneterie* : MM. BERTHAUD et COUSSON. — *Section de Chapellerie* : MM. COMBES, et CHAREVZIEUX.

21 causes au rôle : 12 par invitations, et 9 par citations. — 5 ont été retirées, 4 ajournées, 4 renvoyées devant arbitres : 3 ont été jugées par défaut, 9 ont été plaidées et réglées définitivement. Voici les plus notables :

Entre Dolfus, graveur sur bois, et Revol, imprimeur sur étoffes.

Dolfus réclame le paiement intégral d'une facture présentée depuis très longtemps à Revol, et sur laquelle il a reçu plusieurs à-comptes. Revol prétend que les prix de gravures portés dans sa note sont exagérés, et demande un arbitrage.

Le Conseil, adoptant ces motifs, renvoie Dolfus et Revol par-devant MM. Cinier et Vérat, membres du Conseil.

Réflexions : La facture de Dolfus était ancienne; plusieurs à-comptes avaient été reçus sans aucune réclamation; elle était donc en réalité acceptée. Sans préjuger la décision des arbitres, nous considérons que la demande de Dolfus était fondée. Toutefois nous sommes encore conduits à faire remarquer au Conseil que des gravures vieilles et déformées par l'usage ne peuvent être expertisées en général qu'aux dépens du graveur.

Entre Bourbon, chef d'atelier, et D^{lle} Vessière, apprentie :

Bourbon réclame la rentrée, dans son atelier, de son apprentie à qui il a donné un congé expiré. — Vessière père informe le Con-

seil que sa fille est malade; il produit un certificat du médecin qui lui donne des soins, et duquel il résulte que la jeune Vessières est atteinte d'une phthisie pulmonaire.

Le Conseil, après délibéré, résilie les conventions, et prononce une indemnité de 100 fr. au profit de Bourbon.

Séance du 21 octobre 1840. — Présidence de M. RIBOUD.

Conseillers présents, *section de fabrique* : MM. ARQUILLÈRE, RICARD et CINIER, négociants-fabricants; MM. CHARNIER, PERRET, VERAT et MILLERON, chefs d'atelier. — *Section de dorure et passementerie* : MM. DUMORTIER et WARIN. — *Section de bonneterie* : MM. COCHET et JEJACT. — *Section de chapellerie* : M. DUBOIS.

26 causes au rôle. — 18 par invitations et 6 par citations. — 5 ont été retirées, 4 ajournées, 3 renvoyées devant arbitres : 5 ont été jugées par défaut et 7 ont été plaidées et réglées définitivement, ou écartées par une déclaration d'incompétence. Voici celles que nous avons recueillies :

Entre David, ouvrier, et Guillard, maître teinturier :

Dans une séance précédente, cette affaire avait été renvoyée pardevant arbitres, lesquels, ayant examiné les comptes, avaient alloué une somme de 60 fr. à l'ouvrier, à titre de règlement définitif. Guillard forme opposition à l'arbitrage, mais il ne développe aucun moyen à l'appui.

Le Conseil, après délibéré, le rapport des arbitres entendu, décide que l'arbitrage a force de jugement.

Entre veuve Doyat, chef d'atelier, et D^{lle} Nicot apprentie :

V^{ve} Doyat demande que son apprentie rentre dans son atelier pour continuer son apprentissage. Le Conseil lui avait accordé, pour cause de maladie, un congé dont le délai est expiré. Aujourd'hui, un certificat du médecin atteste que l'apprentie est toujours malade d'une gastrite, pour laquelle il lui donne ses soins.

Le Conseil, après délibéré, résilie les conventions, avec 80 fr. d'indemnité au profit de veuve Doyat.

Entre Eve, apprenti, et Augustin, chef d'atelier :

D^{me} Eve se plaint de ce que son fils lui a été renvoyé ayant subi des mauvais traitements. Augustin a donné un coup de pied, il l'avoue, mais il s'excuse en disant qu'il y a été entraîné par la mauvaise conduite et les propos insolents de son apprenti. Bien que celui-ci ait encore à faire un an de son apprentissage, il en fait volontiers le sacrifice, et renonce au bénéfice du contrat pour être débarrassé de lui. Un rapport du membre du Conseil sous la surveillance de qui Eve a été placé, confirme les faits établis par Augustin, et le présente réellement comme un mauvais sujet.

Le Conseil, après délibéré, a résilié le contrat sans indemnité, et prononce un jour de prison contre l'apprenti.

Séance du 28 octobre. — Présidence de M. RIBOUD.

Conseillers présents, *section de fabrique* : MM. PINONCÉLY, RICARD et GAGOT, négociants-fabricants; MM. MILLERON, BRET, ROUSSY et FALCONNET, chefs d'atelier. — *Section de dorure et passementerie* : M. BLANC et VILLE. — *Section de Bonneterie* : MM. BERTHAUD et COLUSSON. — *Section de chapellerie* : MM. COMBES et CHAREYZIEUX.

30 causes au rôle : 28 par invitations et 2 par citations. — 7 ont été retirées, 8 ajournées, 3 renvoyées devant arbitres : 5 ont été jugées par défaut, et 8 ont été plaidées et réglées définitivement. Voici les plus notables :

Entre Vidalin, chef d'atelier en tulle, et Faivre, apprenti :

Un premier jugement, en petite audience, a condamné Faivre à faire encore un an d'apprentissage chez Vidalin; cependant, il ne

s'est point soumis au verdict du Conseil. Il donne pour motif que la durée des apprentissages dans sa partie est de 2 années, non de 3, ainsi qu'on lui veut fixer la durée du sien. — Vidalin explique qu'il fabrique des articles exceptionnels, que les engagements qu'il passe avec ses apprentis sont toujours de 3 ans, ce que Faivre sait très bien.

Le Conseil, après délibéré, confirme son premier jugement.

Entre Bolinida, ouvrier, et Poulet, chef d'atelier :

Un jugement rendu en petite audience a autorisé Poulet à payer à Bolinida 4 fr. de façon l'un des châles pour lesquels il en reçoit 9 par chaque du négociant-fabricant. Bolinida assure qu'il n'a point fait de convention particulière avec Poulet. Celui-ci affirme le contraire ; il produit son livre, sur lequel Bolinida a réglé lui-même son compte ; sa femme devait lui aider pour le remondage. Selon Bolinida, la D^{me} Poulet lui a aidé cinq ou six fois au plus. Il a écrit sur le livre de Poulet parce que celui-ci lui a dit avoir mal au doigt ; ce fait n'est, de sa part, qu'un acte de complaisance. Il ajoute que Poulet, dans la crainte qu'il n'aliât s'informer du prix vers le négociant-fabricant, lui en a caché le véritable nom. — Ayant entendu travailler à moitié façon, c'est ainsi qu'il demande à être réglé,

Le Conseil, après délibéré, a confirmé le jugement prononcé en petite audience.

Entre D^{lle} Gallois, ouvrière, et Suiffet, chef d'atelier :

Suiffet a écrit et signé sur le livret de D^{lle} Gallois un congé où se trouve le paragraphe qui suit : « J'ai occupé la D^{lle} Gallois pendant 14 mois ; sa probité est intacte ; mais elle est le plus mauvais sujet que j'aie connu de ma vie. » Cette inscription ayant empêché la D^{lle} Gallois de trouver du travail, elle en réclame la radiation, et demande qu'il lui soit alloué une indemnité. Suiffet, interrogé sur les motifs de son action, dit qu'il avait reçu un démenti de son ouvrière. Le Conseil lui adressant de vifs reproches, il répond : « Faut-il donc se laisser insulter chez soi ? » Il se trouve que, pendant les débats, la D^{lle} Gallois lui oppose une dénégation : « Vous voyez bien, dit-il, que vous m'insultez encore. » D^{lle} Gallois réclame 4 jours d'indemnité.

Le Conseil, après délibéré, décide que Suiffet payera à D^{lle} Gallois la valeur de 2 journées, à raison de 1 fr. 50 c l'une, et il lui présente à signer un nouveau congé au bas duquel celui-ci appose sa signature en disant : « Ce sont les battus qui paient l'amende. »

Entre Mathevon et Bouvard, négociants-fabricants, et D^{me} Humel, chef d'atelier :

Une clause particulière, écrite au livre du chef d'atelier, réserve à Mathevon et Bouvard le droit d'enlever leur pièce si la façon en est négligée. D^{me} Humel refuse de laisser lever sa pièce et vient déclarer au Conseil que cette clause a été écrite postérieurement et par surprise. Le Conseil, en vérifiant le livre, constate que l'insertion n'a pu avoir lieu dans le sens indiqué ; mais il reconnaît qu'elle ne réserve pas le temps nécessaire à la fabrication, et qu'elle a pu être acceptée telle par D^{me} Humel qui ne connaissait point l'article en litige.

Par ces motifs, le Conseil, après délibéré, décide que D^{me} Humel gardera la pièce, à charge par elle d'en rendre 1 mètre et demi par jour.

B. B.

LETTRE DE M. THOMAS, directeur du National.

La lettre suivante a été adressée par M. Thomas, directeur du *National*, à l'un des membres du comité réformiste du Rhône, M. Rittiez, rédacteur en chef du *Censeur*. Nous nous empressons de la publier :

Mon cher ami,

En vertu de la délibération prise par le comité de la souscription Cormenin, et sur la proposition de cet honorable député, une somme de 7,500 fr. à prélever sur le montant de la souscription doit être employée de la manière suivante :

Il sera fait cinq parts de cette somme. Ces cinq parts seront données comme dots à cinq jeunes filles choisies dans autant de grandes villes tirées au sort. Ces villes sont : Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg et Paris. Le soin de décerner ces dots est confié aux comités réformistes des villes désignées.

En conséquence, je suis chargé de vous envoyer la somme de 1,500 fr., qui sera versée à cet effet entre les mains du comité réformiste lyonnais dont vous êtes membre.

En outre, la souscription ayant dépassé le chiffre de 7,500 fr., le comité a résolu de joindre à cette somme de 1,500 fr. celle de 816 fr. 35 c., laquelle somme de 816 fr. 32 c. le comité lyonnais voudra bien consacrer au soulagement de nos frères malheureux de Lyon.

Je suis chargé de prier le comité lyonnais de vouloir bien, lorsqu'il aura décerné la dot, dresser procès-verbal de sa délibération et l'adresser au comité de Paris.

SAISIE DU CENSEUR A PROPOS DU COMPTE-RENDU DU BANQUET DÉMOCRATIQUE.

Le N° du mercredi, 28 octobre 1840, du *Censeur*, a été saisi le lendemain à midi dans les bureaux du journal, à la poste et dans un certain nombre des établissements publics de Lyon. Plusieurs toasts, parmi ceux qui avaient été prononcés au banquet du dimanche 25, et que la feuille patriotique avait tous reproduits dans ce N°, ont motivé cette saisie. Nous nous abstenons par ainsi de les reproduire, bien que nous ne pensions nullement que le parquet ait agi sérieusement dans cette circonstance, ni qu'il veuille courir les chances d'un procès qui serait infailliblement suivi d'un acquittement.

Ce compte rendu est le seul, de tous ceux publiés à la suite des nombreux banquets qui ont eu lieu par toute la France, dont les méticuleuses susceptibilités de parquet se soient émues jusqu'ici !

Le caractère calme et mesuré de la grande solennité du 25, dont rien n'a pu détruire la tenue pacifique, nous l'avons retrouvé dans les discours imprimés. Ils ont été tous énergiques à l'endroit des bravades de la quadruple alliance envers la nation française ; cela devait être. En vérité, nous serions curieux de voir traduire à la barre du jury le sentiment de l'honneur national si justement blessé de l'abandon, par nos gouvernants, du dernier des alliés de la France !

Le parquet, ce nous semble, a fort mal choisi l'occasion de saluer le retour des ministres impitoyables et de leur faire sa cour. — Depuis l'avènement de ceux-ci, le *Censeur* n'a pas été seul en but aux tracasseries des fonctionnaires accusateurs : MM. Lamennais, Louis Blanc, Thoré, l'*Emancipation* et, tout récemment, le

National ont eu de leurs nouvelles. En prenant place avec eux sur le banc des accusés, le *Censeur* serait assurément en très bonne compagnie, si, ce que nous ne croyons pas, tel était ici le bon plaisir de Messieurs de notre parquet. C. A.

INONDATION DU RHONE ET DE LA SAONE.

La nuit du 30 au 31 octobre a été bien terrible pour la Guillotière : la digue de la Tête-d'Or, tout-à-coup rompue vers les deux heures du matin, livra passage à d'effroyables torrents, et le lendemain fut pour les habitants de cette commune la journée la plus néfaste qu'elle eut jamais enregistrée dans les annales de ses catastrophes. C'était un effrayant et inexprimable spectacle.

Près de deux cent quarante maisons se sont écroulées pendant et après le désastre ! L'Hôtel-Dieu a dû ouvrir les portes du domaine des malheureux à trois cents de ses locataires ! et la charité publique a été organisée spontanément sous la présidence du premier magistrat de nos voisins d'outre-Rhône. Onze cents familles, constituant un ensemble d'environ quatre mille personnes, ont dû être secourues. Sept mille ménages habitaient les maisons détruites !

Le Rhône s'est élevé, dans cette crue inouïe, de 13 pouces au-dessus de la hauteur qu'il avait atteinte en 1812 !

La Saône devait faire encore de plus terribles ravages. Au moment où, — par bonheur ! il faut bien le dire, — le Rhône commençait à décroître, elle a commencé à s'élever rapidement. Dans la journée du 31, elle battait sur plusieurs points le seuil des maisons des quais Saint-Antoine et Saint-Vincent. Deux jours après les deux quais de la Saône, d'une extrémité à l'autre de la ville, étaient inondés à une grande hauteur, et toute la partie basse allait se transformer en un lac. Lyon, Serin, Vaise, l'Île-Barbe, Collonges et Fontaines, Neuville, Trévoux, Mont-Merle allaient être pour ainsi dire entièrement submergés, et se trouver aux prises avec le plus cruel des fléaux, sans pouvoir lui opposer aucune résistance et sans que la prévoyance de l'autorité eût aucunement avisé aux moyens de lui arracher la vie et les biens des populations menacées, envahies.

C'était une chose horrible à voir que tous ces débris que la fureur des eaux charriait à la surface de la Saône, et qui allaient entraîner après eux, à Lyon seulement, cinq ponts, — le pont de l'Île, la passerelle Saint-Vincent, le hardi et élégant pont Seguin, le pont Chazourne et celui de la Mulatière, puis laisser à tous quelque marque de leur passage, un seul excepté, le pont Tilsitt !...

Vaise et Serin, désolation ! là on n'aperçoit presque plus de maisons ! Tout ce qui était construit en pisé s'est abîmé, et le reste n'est plus qu'un désert, car il a fallu se sauver aussi bien devant la faim que devant la crainte de périr sous les ruines des maisons dont la construction assurait cependant la conservation au milieu de cet effroyable déluge...

D'immenses et sublimes efforts ont été faits de toutes parts ; la population a été partout admirable de courage et de dévouement dans ces jours d'indicible consternation. — Il fallait voir à l'œuvre les braves et courageux mariniers, les infatigables et non moins braves crocheteurs ! il fallait voir, enfin, le peuple que l'on n'avait pas appelé, mais qui marque toujours de sa personne sa place au premier rang dans les jours périlleux, alors même qu'il n'en a point dans notre ordre politique ! Quelle noble protestation il

vient d'écrire par les actes contre cet injurieux oubli de nos constitutions.

Vaise a perdu près de trois cents maisons, Serein un grand nombre...

Jamais la charité publique ne fut plus vivement sollicitée. L'autorité s'est émue, elle a payé, comme tous, de sa personne ; elle a été prompte à distribuer des secours, et nous n'aurions à faire d'elle que des éloges, si elle eût plus largement accompli cette œuvre, et mieux fait sentir à la cité, au milieu de si grands désastres, qu'elle était gouvernée par des hommes prévoyants ; enfin, si elle eût arboré sur tous les points des signes évidents de sa présence et de son action.

La Saône s'est élevée d'environ 6 pieds au-dessus du niveau de la crue de 1812. De mémoire d'homme le Rhône et la Saône n'atteignirent jamais à de telles proportions.

Nous reviendrons sur ces jours si cruellement néfastes. C'est une lamantable histoire qui doit être écrite avec des chiffres et servir de linceul aux morts que l'inondation a si inopinément fauchés.

C. A.

NOTA, La suite du rapport de M. Schutzenberger, annoncée dans le sommaire, ne peut paraître dans ce N° vu l'abondance des matières. Nous le renvoyons au N° suivant.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le ministère du 1^{er} mars s'en est allé avec les feuilles d'autonne, vaincu par la sainte-alliance, après lui avoir laissé entamer à coups de canons l'Egypte et la Syrie, et laissant au promoteur des systèmes impitoyables le soin de porter, quelque jour, à la tribune cette sanglante nouvelle : « l'ordre règne à Alexandrie ! » La *Démocratie lyonnaise* n'a pas encore atteint sa première année d'existence, et voici déjà le deuxième ministère dont elle enregistre la composition dans ses pages.

Présidence du Conseil et guerre, M. le maréchal Soult, — Justice et cultes, M. Martin (du Mord) ; — Affaires étrangères, M. Guizot ; — Intérieur, M. Duchatel ; — Finances, M. Humann ; Marine et Colonies, M. l'amiral Daperré ; — Agriculture et Commerce, M. Cunin-Gridaine ; — Travaux publics, M. Teste ; — Instruction publique, M. Villemain.

Le *National* l'a dit avec raison : c'est le ministère de l'étranger, il est bien permis de croire que sa durée sera courte.

--Les Chambres enfin sont assemblées, nous allons les voir à l'œuvre, et bientôt nous saurons quel accueil elles se proposent de faire à la réforme. Elle sont saisies par le gouvernement d'une demande d'un crédit de 5 millions de fr. pour les départements victimes de l'inondation et d'un million pour la réparation des routes royales. — Cinq millions, c'est un grain de sable jeté au désert !

— La reine d'Espagne a laissé glisser de son front le royal diadème, et la voici qui commence ses voyages autour du monde. La révolution espagnole suit son cours.

— Le vieux roide Hollande a déposé sa couronne devant la dureté des temps et les difficultés de l'avenir ; il se retire, comme un bon bourgeois dans sa terre, avec un pécule de 168 millions de thalers, fruit de ses petites économies !

— Le 15 octobre, à cinq heures et demie du soir, un homme du

nom de Darmès a tenté d'assassiner le roi. La cour des pairs est saisie pour la cinquième fois d'un attentat contre la personne royale.

— L'ouverture de la campagne d'Afrique a été signalée par quelques brillants faits d'armes. Les maladies y exercent toujours de grands ravages sur nos braves soldats. Le désordre continue dans les administrations : la garnison de Milianah, composée de 1,200 hommes, décimée par les fièvres, ayant 4 à 500 hommes dans les hôpitaux, n'avait plus que 57 hommes valides et quelques vivres lorsque l'on est venu à son secours. On l'avait oubliée!

— M. Arago est passé à Lyon le 20.

— M. Martin a perdu l'écharpe municipale dans les charges qu'il a fait exécuter contre le chant de la *Marseillaise*, pendant les premiers jours d'octobre. Il est remplacé par M. Terme.

— En France, nous avons un duc de plus! M^{me} la duchesse d'Orléans vient d'accoucher d'un second fils qui prend le titre de duc de Chartres.

Toute communication ayant été interrompue entre notre bureau et l'imprimerie du journal, depuis le mardi 3 novembre jusqu'au lundi 9, nous avons dû remettre au 15 la publication de notre numéro du 1^{er}, que nous avions annoncé pour le 8.

REVUE THÉÂTRALE.

En présence de tous les désastres que nous ont faits les inondations du Rhône et de la Saône, comment oser parler de nos théâtres! Quel spectacle peut nous toucher après celui dont nous venons d'être les impuissants témoins! Quel drame oserait lutter avec le drame émouvant de nos huit premiers jours de novembre! Drame affreux où se jouaient la fortune et la vie, où pour toute réponse à de vaines déclamations contre lui, l'homme du peuple a fait éclater tant de traits de courage et de désintéressement; où, au risque de ses jours et oublieux de sa propre famille, il allait disputer à l'élément destructeur les bribes d'une fortune qui n'était pas la sienne, après en avoir sauvé les malheureux propriétaires. L'homme du peuple a été le héros de cette calamiteuse semaine. C'est lui que l'on a vu, comme à la Guillotière, à Vaise, sur de frêles embarcations, au milieu des maisons qui s'écroulaient avec fracas, sauver d'une mort certaine les infortunés qui s'étaient réfugiés sur les toits de leurs demeures minées par les eaux. Sous la veste de l'ouvrier, sous la chemise de toile de l'homme du peuple, sous l'uniforme de nos soldats, battaient les nobles cœurs des enfants du peuple. Tandis que la cité, dans son effroi et dans sa compatissance, jetait au devant du fléau l'or de ses coffres et sa touchante obole, le peuple, lui, s'offrait en holocauste pour sauver son semblable et lui conserver sa fortune.

Quel drame oserait lutter avec celui-là! M^{me} Dorval l'a bien compris; elle qui devait, le 2 novembre, nous faire ses adieux dans les *Scènes d'une Faute* et *l'Orage*, elle s'est retirée devant cette immense calamité. Notre ville, cette fois, s'est montrée peu hospitalière pour ce talent si vrai, si passionné, si saisissant. On eût dit qu'après sa naïve admiration pour le talent correct et pur de Rachel, il ne lui restait plus d'empressement et de

bravos pour une autre artiste. Son enthousiasme irréfléchi avait-il tout donné, ovations et couronnes, et un peu de honte peut-être la retenait-il loin du théâtre? Nous le croyons, car il ne s'agissait pas ici, pour notre public, d'une réaction littéraire, mais bien de la transformation de la chanteuse de café en artiste tragique. Paris, d'ailleurs, avait si haut entonné les succès de cette enfant prédestinée. Là se trouve, selon nous, en grande partie, le secret des fructueuses représentations de Rachel à Lyon. M^{me} Dorval a eu aussi, sur notre scène, ses jours d'empressement et de foule. Ce n'est pas elle qui a changé, c'est nous. Ce n'est pas elle qui a fait défaut au drame, c'est le drame qui lui a fait défaut. Elle nous est revenue avec cette même puissance, cette même expression des sentiments intimes, cette même vérité de pantomime, cette poésie de poses et cette franchise de mouvements que nous avions tant louée et admirée en elle il y a cinq ans à peine. Elle nous est revenue, par malheur, avec son même répertoire, répertoire usé et plein d'exagération dans le fond et dans la forme, et voilà, selon nous, toute la faute. Rachel nous apportait son individualité à connaître; M^{me} Dorval ne nous apportait rien que nous ne connussions. Et dans quel moment venait-elle? A cette heure, où les sentiments populaires, froissés par une politique couarde, faisaient éclater, dans nos rues et sur nos places, l'hymne de Rouget de l'Isle, cette entraînante MARSEILLAISE que la police voulait étouffer dans nos poitrines comme si l'expression de notre haine pour l'étranger qui nous menace était devenue un cri séditieux.

La MARSEILLAISE enfin a trouvé un asile dans nos théâtres, et toute une semaine elle y a été chantée chaque soir et son refrain entonné par toute la salle.

L'opéra de GUIDO ET GINEVRA a été représenté avec une remarquable mise en scène, de fort beaux décors et le concours de tous nos talents lyriques. L'accueil a été favorable, bien que le poème de Scribe soit faible et languissant, et que cette dernière partition d'Halévy soit bien inférieure à celle de la JUIVE. On a remarqué principalement la romance de Guido, dont le motif est si heureusement ramené, le duo du second acte, les chœurs : VIVE LA PESTE, et SOUS CETTE VOUTE SOMBRE, quoique ce dernier rappelle tout-à-fait la ronde de la FIANCÉE. M. Siran et M^{me} Roulle ont besoin de donner à leur chant et à leur jeu une plus grande expression, une plus profonde mélancolie. L'amour, sur leurs lèvres, a les mêmes accents que la haine et la vengeance.

Le Gymnase s'approvisionne ; si vous aimez les vaudevilles qui ont la prétention d'être moraux à la façon de M. Florian, allez voir AINÉE ET CABBETTE et M^{me} Legros vous attendra. Si vous aimez la grivoiserie, le FIN MOT et Barqui vous feront rire. LES ENFANTS DE TROUPE ont permis à M. Edouard Sommereux de montrer son zèle et sa bonne volonté, C'est une œuvre arrangée sur le patron du GAMIN. Nous ne vous parlerons pas de JARVIS et de l'ABBAYE DE CASTRO, nous avons en horreur le mélodrame, et nous pensons que tout le monde est comme nous.

L. B.

Le Directeur-gérant,
RIVIÈRE cadet.